



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3284/Corr.1
6 octobre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3284e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 30 septembre 1993, à 18 h 30

Rectificatif

Page 2

Le point de l'ordre du jour doit se lire comme suit :

FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES (FORPRONU)

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE EN APPLICATION DE LA
RESOLUTION 743 (1992) DU CONSEIL DE SECURITE (S/26470 et Add.1)
